

DEC170214DAJ

Décision portant fin de fonction et nomination de M. Aurélien Cadet aux fonctions de conseiller national à la sécurité des transports de marchandises dangereuses du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route conclu le 30 septembre 1957, règlement dit « ADR », et notamment son article 1.8.3 ;

Vu la convention conclue le 3 juin 1999 relative aux transports internationaux ferroviaires (convention dite « COTIF »), notamment son appendice C relatif au règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (règlement dit « RID ») ;

Vu l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures conclu le 26 mai 2000, règlement dit « ADN », et notamment son article 1.8.3 ;

Vu le code des transports, notamment son article L. 1252-6 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres, dit « arrêté TMD », notamment son article 6 ;

Vu le certificat n°10292 délivré le 11 janvier 2013 à M. Aurélien Cadet par le Comité interprofessionnel pour le développement de la formation dans les transports de marchandises dangereuses (CIFMD) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Aurélien Cadet est nommé, auprès du directeur général délégué aux ressources, conseiller national à la sécurité des transports de marchandises dangereuses du CNRS à compter du 1^{er} mars 2017 en remplacement de M. Philippe Brion, admis à faire valoir ses



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90